

**COMMUNE DU FRENEY D'OISANS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 05/10/2023

Nombre de membres en exercice : 11 Présents : 8
Votants : 8 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 8

Délibération N° 2023 - 25 : Cimetière – Révision des tarifs des concessions de terrains et au columbarium

L'an deux mille vingt-trois et le cinq octobre à 19 heures, le Conseil Municipal, convoqué le 27 septembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian PICHOU, Maire.

Étaient présents : PICHOU Christian, OUGIER Jean-Patrick, OUGIER Isabelle, DUSSERT Sandrine, DIEUDONNE Laurent, PISTOLET William, DUSSERT Cédric, MAYET Christelle,

Étaient absents et excusés : JOUFFREY Camille, GUITHON Bernard, CROUZET Louissette,

Pouvoirs : Néant

Secrétaire de séance : Jean Patrick OUGIER

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que les tarifs en vigueur du cimetière communal ont été fixés par délibération du 22 juillet 2009 pour les concessions de terrains et du 04 mai 2005 pour les concessions au columbarium.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessaire révision des tarifs appliqués aux concessions funéraires de terrains et au columbarium et de fixer les prix à compter du 06 octobre 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** de fixer les tarifs des concessions trentenaires du cimetière communal comme indiqué ci-dessous
 - Concessions de terrain de 2mètres carrés : 300 €
 - Concessions de terrain de 4 mètres carrés : 600 €
 - Concession au columbarium : 500 €
- **PRECISE** que les nouveaux tarifs seront applicables à compter du 06 octobre 2023
- **APPROUVE** le nouveau règlement de l'espace cinéraire.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents se rapportant à ce dossier

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire.
Christian PICHOU

